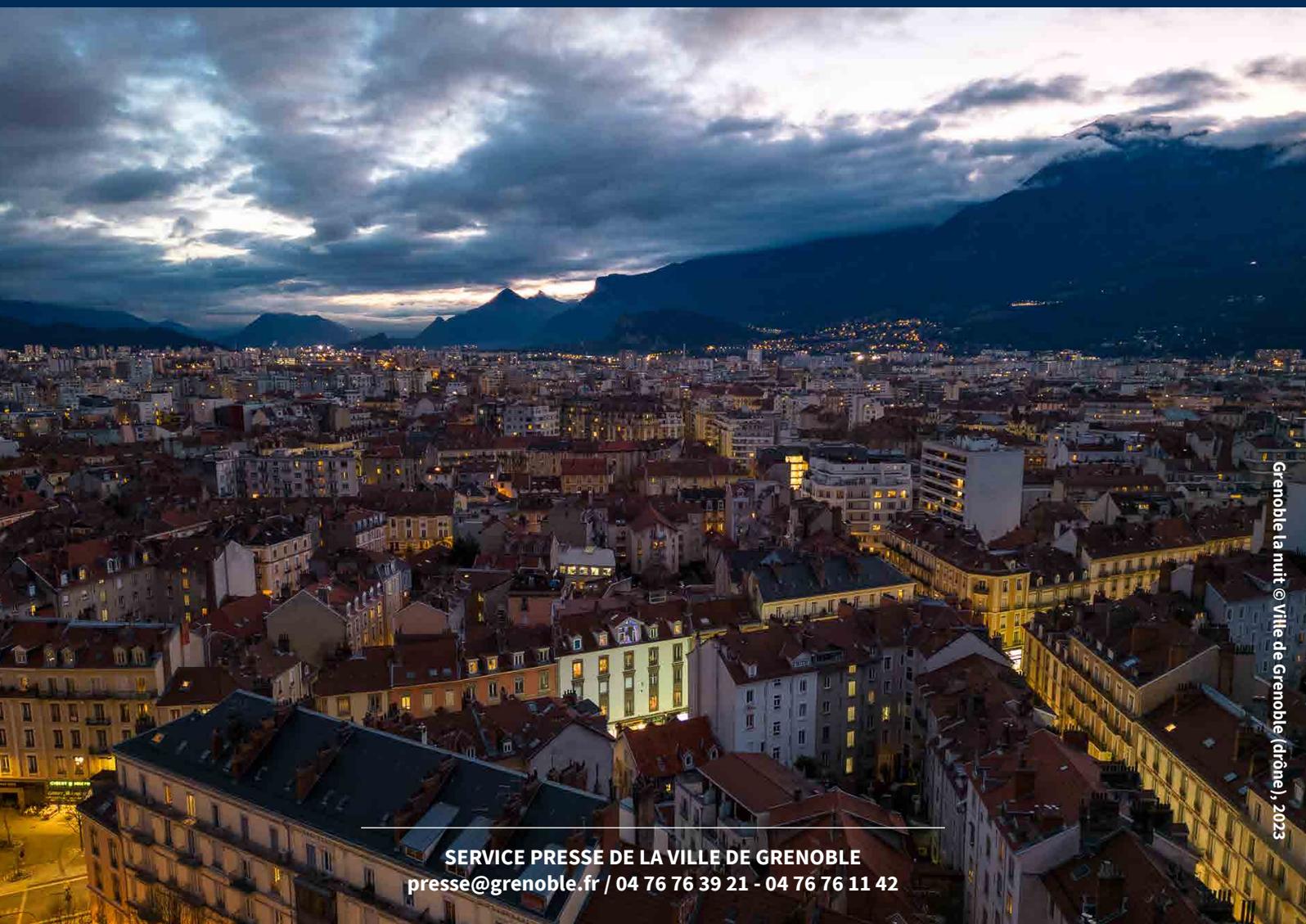




Dossier de presse

Mercredi 29 mars 2023

Plan de sobriété énergétique 2022 Premier bilan des mesures



Grenoble la nuit © Ville de Grenoble (drône), 2023

SERVICE PRESSE DE LA VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr / 04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42

À l'automne et l'hiver 2022, face à l'urgence climatique et la crise énergétique à l'œuvre, Grenoble a pris 25 nouvelles mesures de sobriété énergétique pour limiter l'envolée des factures énergétiques et les risques de rupture d'approvisionnement. Quelques mois plus tard, la Ville fait le point.

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

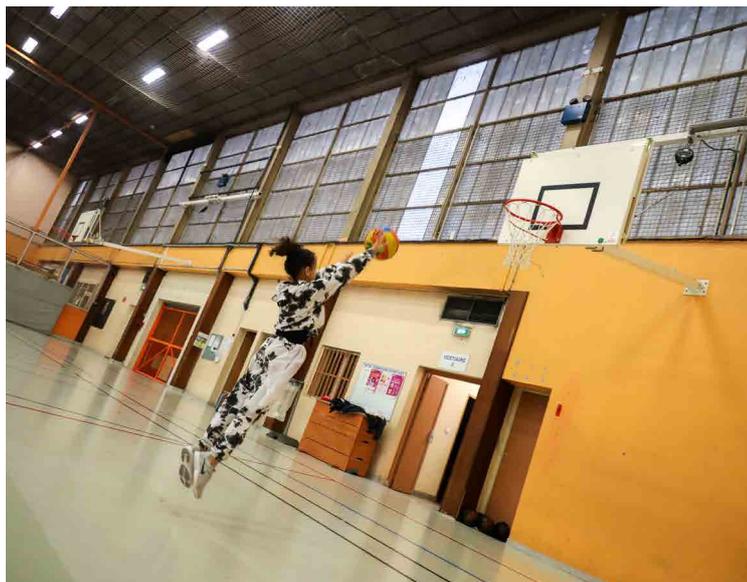
Les mesures prises sur les bâtiments municipaux ont généré d'importantes économies d'énergie. À l'Hôtel de Ville et au Centre Communal Camille Claudel, l'ensemble des mesures (suppression des éclairages permanents, limitation de la température à 19°C, déclenchement du chauffage par les utilisateur-rices) ont permis d'**économiser environ 25% de chauffage et d'électricité** par rapport à l'an dernier. Le déclenchement du chauffage par les utilisateurs et utilisatrices sur les principaux centres administratifs s'est révélé être une mesure particulièrement efficace en terme d'économies d'énergie.

Concernant les gymnases et centres sportifs, l'économie de chauffage générée par la limitation de la température à 14°C et le déclenchement du chauffage par les utilisateurs et utilisatrices lorsque cela était techniquement possible est de l'ordre de **25% sur l'ensemble des sites concernés**.

Au Musée de Grenoble où la température a été abaissée à 18°C, l'**économie d'énergie a atteint 22%**.

ÉCONOMIES SUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS

▶ **-20%** sur les consommations de chauffage, soit près de **5,5 GWh** économisés et près de **400 k€** de dépenses évitées.



Gymnase Léon Jouhaux © Auriane Poillet, Ville de Grenoble, 2022

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Parmi les 25 nouvelles mesures de sobriété prises ces derniers mois, 5 concernaient l'éclairage public:

- ▶ Extinction de l'éclairage dans les parcs, à l'exception des principaux cheminements ;
- ▶ Extinction de l'éclairage patrimonial, des illuminations de Noël à 23h (contre 1h du matin auparavant) et extinction de la Tour Perret ;
- ▶ Extinction des dispositifs d'éclairage public les plus consommateurs et les moins efficaces, notamment le long du tram C ;
- ▶ Abaissement de la luminosité d'un maximum de points lumineux de la régie lumière et mise en œuvre de 3 paliers d'abaissement de lumière pour les luminaires LEDs :
 - Abaissement initial de 15% ;
 - Abaissement en milieu de nuit de 50% ;
 - Abaissement en cœur de nuit de 70%.

PLAN LUMIÈRE

Mis en place en 2015, il a permis de nombreuses économies d'énergie :

- **Division par 2** de la consommation énergétique liée à l'éclairage public (réduction de 54%) ;
- **70% de réduction** de la pollution lumineuse ;
- **11,44 millions d'euros** d'investissement ;
- **3,86 millions d'euros** d'économie ;
- **85 % de pannes en moins** et 75 % de sollicitations d'usager-es en moins ;
- **900 luminaires à détection de présence** ;
- **100 % des luminaires avec abaissement** de lumière en milieu de nuit.

L'abaissement de la luminosité et la mise en place des 3 paliers d'abaissement implique la **reprogrammation d'un total de 9500 points lumineux de la ville**. L'opération a démarré en janvier 2023 et se poursuivra jusqu'en juin. Au 13 mars, environs 2600 points avaient déjà été reprogrammés.

ÉCONOMIES SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En plus des réductions déjà permises par le Plan Lumière, ces mesures supplémentaires entraînent de nouveaux résultats positifs avec une **économie de 9%** pour les consommations énergétiques de l'éclairage public sur un an.



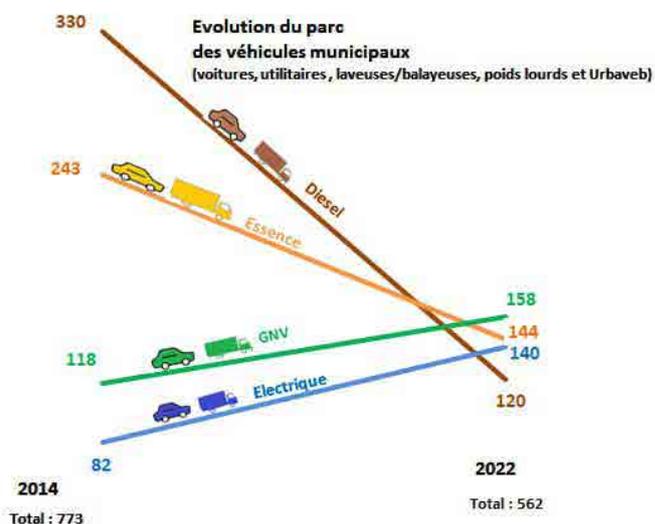
Grenoble la nuit © Ville de Grenoble (drône), 2023

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

La Ville est depuis longtemps engagée dans un effort de réduction de ses consommations et de transition énergétique. Ainsi, bien avant même l'adoption du plan de sobriété énergétique de ces derniers mois, l'ensemble des politiques publiques faisaient l'objet d'actions ambitieuses en matière de transition énergétique.

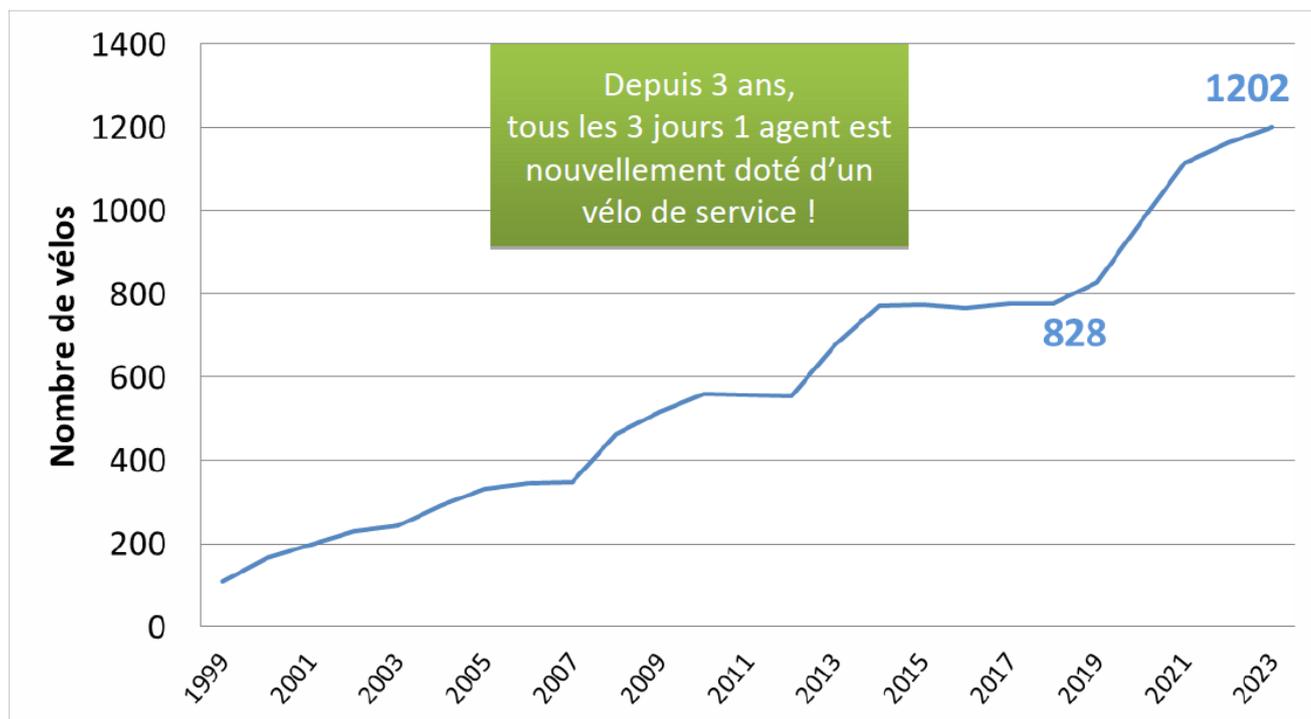
Focus sur la flotte municipale

► **Optimisation de la flotte de véhicules** : En 8 ans, le parc est passé de 773 à 562 véhicules, soit **211 véhicules en moins**. La plus grosse baisse concerne les véhicules diesel (de 282 en 2014 à 120 fin 2022), émetteurs de particules fines nocives pour la santé des populations. La flotte de véhicules roulant au gaz naturel et à l'électrique (électricité verte à 100%) remplace progressivement les véhicules diesel et essence. La consommation de gasoil a ainsi **diminué de 55 % entre 2014 et 2023**.



► **Augmentation du nombre de vélos dans le parc** : En parallèle de la réduction de la flotte de véhicules, la Ville et son CCAS ont mis en place plusieurs dispositifs pour favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail et professionnels des agent-es. Des vélos de service sont mis à disposition pour tous-tes les agent-es qui le souhaitent. Plusieurs modèles leur sont proposés en fonction des besoins : vélo classique, pliable, à assistance électrique (sous conditions). Ces vélos peuvent également être utilisé-es dans le cadre des déplacements domicile-travail. Depuis 3 ans, **tous les 3 jours, 1 agent-e est nouvellement doté-e d'un vélo de service**. Entre 2019 et 2023, la demande a fortement augmenté et la flotte municipale est passée de 828 à 1202 vélos de service, soit **374 vélos en plus**.

Evolution du nombre de vélos dans le parc



On note un changement des pratiques en depuis 2020 et une demande forte de vélos de service.

© Ville de Grenoble

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE

► **-11,5%** d'économies d'énergie sur l'ensemble des consommations annuelles du patrimoine (bâti-ments, éclairage public et flotte de véhicules).